



## MOUVEMENT 2010 : Ce qui risque de changer.

Nous avons reçu un projet de circulaire sur la **modification du barème** pour le mouvement des personnels dans le but **d'une gestion plus académique** ("Loi de finance oblige" selon le recteur). Les syndicats ont été reçus en audience le 16 décembre 2009 pour en discuter. Etaient présents également les 4 IA de Lorraine, le secrétaire général et le directeur des ressources humaines du rectorat. Voici des extraits de la circulaire, des propos du recteur, ce qu'en a dit le SNUipp et l'analyse que nous portons.

Extraits de la circulaire et Position du Rectorat	Interventions et Analyse du SNUipp
<p>Le recteur affirme avoir des <b>directives nationales quant à la décision d'une harmonisation académique</b> (décret sur la mobilité des fonctionnaires). C'est dorénavant le rectorat qui pilote le 1<sup>er</sup> le 2<sup>nd</sup> degré mais <b>la gestion des ressources humaines est déléguée départementalement</b>.</p>	<p>Les objectifs restent purement comptables (lié à la LOLF : la loi Organique relative à la Loi de Finances). L'utilisation des personnels doit être maximum. Nous craignons une uniformisation et pas une harmonisation. Aucune évaluation des pratiques des départements n'a été faite par l'administration. Les affectations des sortants seront laissées à l'appréciation des IA, ce qui constitue une contradiction selon nous par rapport à ce projet de circulaire.</p>
<p>Il nous parle d'une <b>meilleure adéquation possible entre maître et fonction</b></p>	<p>Nous dénonçons la volonté de créer un maximum de postes à profil. Le SNUipp craint les fiches de postes prévues et établies selon le profil des personnes, qui laisseraient toute la place aux IEN pour placer qui ils souhaitent.</p>
<p><b>Postes à profil nombreux</b> (postes ASH, directions avec charges particulières, conseillers péda, ...)  Importance du <b>rôle des commissions</b> pour les affectations  <b>Liste des postes</b> établie par chaque IA</p>	<p><u>Trop de postes à profil</u>. Certains ne nécessitent pas de profil mais seulement une information précise des contraintes liées aux postes. L'IA54 est d'accord avec nous sur ce point. <u>Directions</u> : tentative de placer les gens (= EPEP). En Moselle toutes les directions à demi-décharge sont concernées. Le SNUipp réaffirme que l'inscription sur la liste d'aptitude doit être le seul critère retenu et suffisant. <u>Commissions</u> : Le SNUipp ne rejette pas l'idée d'un avis mais qui doit intervenir après avoir tenu compte du diplôme requis. <u>Demande de classement</u> : 1/ diplôme 2/ avis 3/ barème</p>
<p><b>Barème</b> : la note disparaît, AGS limitée à 30, enfants : 1 pt avant 11 ans et 0,5 jusqu'à 18 ans</p>	<p><u>AGS</u> : pourquoi la limiter ? Les organisations demandent la prise en compte totale. Pas d'opposition de l'administration. <u>Enfants</u> : le SNUipp demande que la prise en compte reste départementale (<b>Refusé</b>), la prise en compte des enfants nés jusqu'au jour de la CAPD. (manuellement les services seront consultés sur la faisabilité). <u>Discriminant</u> : le SNU propose l'ancienneté dans le poste pour départager. <b>Retenu</b></p>

<p><b>Néotitulaires</b> : « <i>une attention spécifique sera portée à leur affectation</i> ».</p>	<p>Ici, le débat est renvoyé aux IA alors que depuis le début, tout est fait en fonction de la directive nationale. Du coup, l'idée de l'harmonisation ne tient plus du tout.</p>
<p><b>Carte scolaire</b> : obligation de retrouver un poste du même type dans le secteur pour l'administration</p>	<p>Le SNUipp rejette le bonus de 30 points qui risque de développer des stratégies permettant d'accéder à des secteurs réservés aux gros barèmes. Le SNUipp est favorable aux priorités de secteurs qui s'élargissent (1 commune, 2 limitrophes, 3 secteur...). <b>L'IA54 refuse</b> argumentant une surcharge de travail pour la DIPER. Le SNUipp insiste : <b>Retenu</b> : bonif 10 points sur secteur fermeture+ poste point de chute proposé obligatoirement par l'IA.</p>
<p><b>Priorité médicale.</b> A part pour ceux suivis par la MDPH, rien n'est précisé. Proposition : 20 points de bonus</p>	<p>Le SGEN et le SNU proposent : Une priorité totale aux personnels relevant de l'obligation d'emploi et aux personnels ayant un avis prioritaire notifié par le médecin du rectorat. Nous rejetons les 20 points de bonus. Les situations sociales seront étudiées au cas par cas en CAPD.</p>
<p><b>Stabilisation sur certains postes en secteur moins attractifs</b> (isolement géographiques, conditions d'exercice particulières)</p>	<p>Le SNUipp n'est pas opposé à un bonus mais n'est pas convaincu de son efficacité. Cela ne peut être une remédiation à un problème d'aménagement des territoires.</p>
<p><b>Saisie des vœux</b> : 30 maxi</p>	<p>Il semblerait que les personnels ne soient pratiquement jamais nommés au-delà de leur 30<sup>ème</sup> vœu. Cela aurait mérité une étude statistique.</p>
<p><b>CAPD mouvement : une seule saisie</b>, une seule CAPD et ensuite groupes de travail</p>	<p>Le SNUipp demande la tenue de CAPD pour toutes les phases. Demande de paritarisme effectif (informations, contrôles et modifications...) Demande d'une deuxième saisie informatique pour la phase d'ajustements. Demande à disposer du projet avant les personnels. Refus. Le SNU insiste et insistera encore sur ces points.</p>